

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

N° C30_06_2022_05 - Plan de paysage de Mellois en Poitou - Stratégie paysagère (annexe)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	17	72	18

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à KOHLER Marie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET

Paul, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Plan de paysage de Mellois en Poitou - Stratégie paysagère (annexe)

Forte de l'expérience liée à l'élaboration de son schéma de cohérence (SCoT), la communauté de communes a engagé la conception d'un plan de paysage en janvier 2020, pour répondre non seulement à une orientation du SCoT, mais également disposer d'une analyse paysagère actualisée et exhaustive. Il s'agit d'affiner la connaissance du territoire par la production d'une nouvelle documentation, cartographie et iconographie et de permettre la sensibilisation du plus grand nombre d'habitants et acteurs aux enjeux du paysage à l'échelle des projets locaux.

Parmi les motivations de la collectivité, figurent l'enjeu de développement territorial et d'attractivité, celui de valorisation du patrimoine local, à la fois architectural, naturel et immatériel, et l'enjeu de fédérer autour d'une démarche intégrée et concertée.

Il est également question d'incorporer la dimension paysagère dans les politiques publiques de la communauté de communes, dans les démarches de planification urbaine (documents d'urbanisme...) et les outils de médiation autour du patrimoine local.

La communauté de communes a décidé d'articuler le plan de paysage avec à la fois l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) et les actions du pays d'art et d'histoire. Ainsi, le plan de paysage s'insère dans une démarche qui vise la valorisation d'un territoire attaché à son histoire locale, son identité et à son caractère rural.

Un plan de paysage est un document qui facilite la prise en compte de la démarche paysagère dans les actions locales d'une collectivité grâce à une meilleure connaissance du territoire et grâce à des outils opérationnels dédiés.

L'objectif n'est pas forcément de « mettre sous cloche » ou de « sanctuariser » le paysage local. Il s'agit notamment de :

- permettre une veille des dynamiques paysagères en identifiant les risques et les menaces qui pèsent sur celui-ci,
- identifier la valeur patrimoniale de certains paysages qu'il convient de préserver afin de maintenir et valoriser l'identité locale d'un territoire,
- déterminer des actions spécifiques qui permettent une évolution réfléchie, et non subie, à travers une articulation avec les évolutions sociales, économiques et environnementales observées localement.

La communauté de commune est accompagnée dans cette étude par un prestataire L'ATELIER DE L'OURS (collectif de paysagistes et de designers - 75). Un groupe de travail thématique « Plan de paysage », composé d'élus volontaires issus du comité de référents communaux « Urbanisme/Planification » a participé aux travaux conduits jusqu'alors. La démarche d'élaboration débutée en 2020 a permis d'aboutir à la définition d'une stratégie paysagère en avril 2021 dont la déclinaison s'opérera à travers un programme d'actions dont l'achèvement est prévu fin 2022.

Ainsi, la stratégie paysagère s'articule autour des enjeux suivants :

- des bourgs et des espaces publics vivants et conviviaux,

- le développement du territoire et la réhabilitation du bâti dans le respect des caractéristiques locales,
- les spécificités des paysages agricoles Mellois liées au bocage (diversité végétale, conduite des arbres, marais...),
- l'appropriation et la valorisation du paysage Mellois comme levier d'attractivité.

Ces enjeux sont déclinés selon 4 principales ambitions, déclinées elles-mêmes en objectifs de qualité paysagère, comme présenté dans le document joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- VALIDER la stratégie paysagère dans le cadre du plan de paysage de Mellois en Poitou telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET